SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

eau potable : 4-Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Cara	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Eaux brutes	8
	1.5.1	. Prélèvement sur les ressources en eau	8
	1.5.2		
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1		
	1.6.2		
	1.6.3		
	1.6.4		
	1.6.5		
	1.6.6		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarif	ication de l'eau et recettes du service	14
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	défini.
	2.3.	Recettes	15
3.	Indic	eateurs de performance	16
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau.	
	3.3.1	. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
	3.3.2		
	3.3.3	1	
	3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur!	Signet
	non déf		
		Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur! Signet non	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur ! Signet non	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signet non	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1) Erreur ! Signet non	
4.	Finar	ncement des investissements	22
	4.1.	Branchements en plomb	22
	4.2.	Montants financiers	22
	4.3.	État de la dette du service	22
	4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	nances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérant	
	cours di	u dernier exercice	23
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation d	lu territoire desse
Le service est géré au niveau	□ communal
	☑ intercommunal

- Nom de l'entité de gestion : eau potable : 4-Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	\square	
Protection de l'ouvrage de prélèvement		
Traitement (1)	\boxtimes	
Transfert		
Stockage (1)	\boxtimes	
Distribution (1) A compléter	Ø	

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Libre, Chassignelles, Cruzy-le-Châtel, Cry, Fontaines-les-Sèches, Gigny, Gland, Jully, Nuits, Perrignysur-Armançon, Pimelles, Rugny, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Stigny, Villon

•	Existence d'une CCSPL		Oui		Non
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT		Oui, date d'approbation*:	. 🗆	Non
•	Existence d'un règlement de service	\boxtimes	Oui, date d'approbation*:	. 🗆	Non
•	Existence d'un schéma directeur	X	Oui, date d'approbation*:	🗆	Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☑□ Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 612 habitants au 31/12/2019 (au 31/12/2018).

Commentaire : Ancy le libre : 181 Chassignelles : 320 Cruzy le Chatel : 272

Gigny : 102 Jully : 152

Sennevoy le bas : 93 Sennevoy le haut : 114 Fontaines les sèches : 31

Gland: 35 Pimelles: 60 Rugny: 81 Stigny: 108 Villon: 107 Aisy: 250 Cry: 173

Perrigny sur Armançon: 128

Nuits: 405

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 975 abonnés au 31/12/2019 (au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	155			162	
Ancy-le-Libre	119			119	
Chassignelles	115			204	
Cruzy-le-Châtel	246			246	
Cry- Perrigny	222			223	
Fontaines-les-Sèches, Gigny, Jully, Sennevoy-le- Bas, Sennevoy-le-Haut	331			339	
Gland	61			61	
Nuits	269			269	
Pimelles	55			55	
Rugny	88			88	
Stigny				99	
Villon	110			110	
Total	1771			1 975	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,85 abonnés/km au 31/12/2019 (abonnés/km au 31/12/2018).
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,32 habitants/abonné au 31/12/2019 (habitants/abonné au 31/12/2018).
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 79,43 m³/abonné au 31/12/2019. (m³/abonné au 31/12/2018).



- VP.056 Nombre d'abonnés

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève ____ m³ pour l'exercice 2019 (____ pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
moulin d'arlot (Cry)			22893	25 601	12%
source de douix (Nuits)			20245	16 335	-19%
fontaine du lavoir (Aisy)			24624	18 534	-25%
puits autan (Villon)			6306	5 586	-11%
puits sous fangelot (Stigny)			7380	8 736	18%
source du lavoir (Cruzy)			22400	22 863	2%
le tartre (Ancy/Libre)			9995	13 061	31%
Source de Mihersey (Chassignelles)			21686	18 193	-16%
source de la vèvre (gigny)			57317	57 558	0%
source de vau (Gland)			9042	7 970	-12%
Source de Froides Fontaines (Rugny)			17458	18 817	8%
Total			219346	232 071	6%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : _____%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

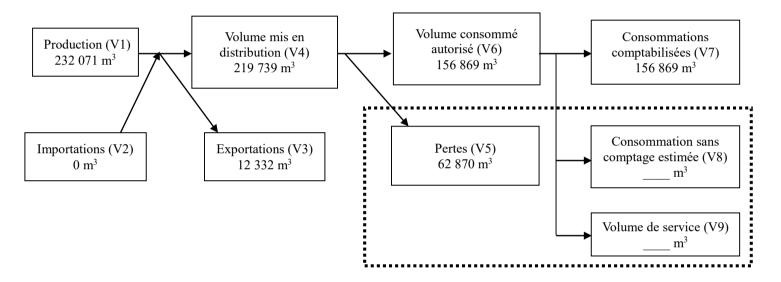


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production

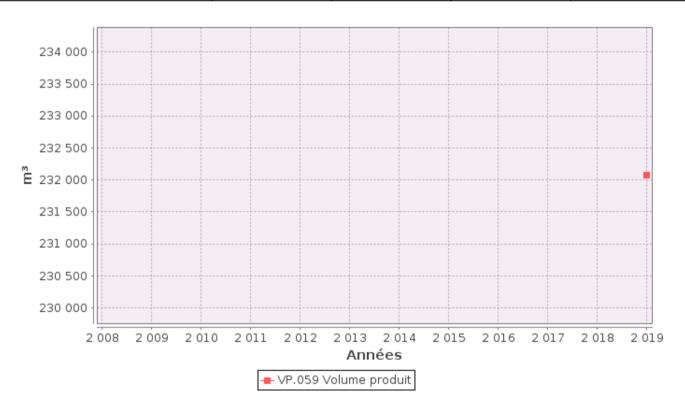


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
moulin d'arlot (Cry)	22893	25 601	12%	
source de douix (Nuits)	20245	16 335	-19%	80
fontaine du lavoir (Aisy)	24624	18 534	-25%	80
puits autan (Villon)	6306	5 586	-11%	80
puits sous fangelot (Stigny)	7380	8 736	18%	80
source du lavoir (Cruzy)	22400	22 863	2%	80
le tartre (Ancy/Libre)	9995	13 061	31%	80
Source de Mihersey (Chassignelles)	21686	18 193	-16%	80
source de la vèvre (gigny)	57317	57 558	0%	80
source de vau (Gland)	9042	7 970	-12%	80
Source de Froides Fontaines (Rugny)	17458	18 817	8%	80
Total du volume produit (V1)	219346	232 071	6%	



Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total d'eaux traitées achetées (V2)		0	%	0

1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %	
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	135280	156 869	%	
Abonnés non domestiques			%	
Total vendu aux abonnés (V7)	135280	156 869	16 %	
Service de Etivey depuis Aisy (2)		8429		
Service de Thorey depuis Rugny (2)		9303		
Total vendu à d'autres services (V3)		12 332		

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques :

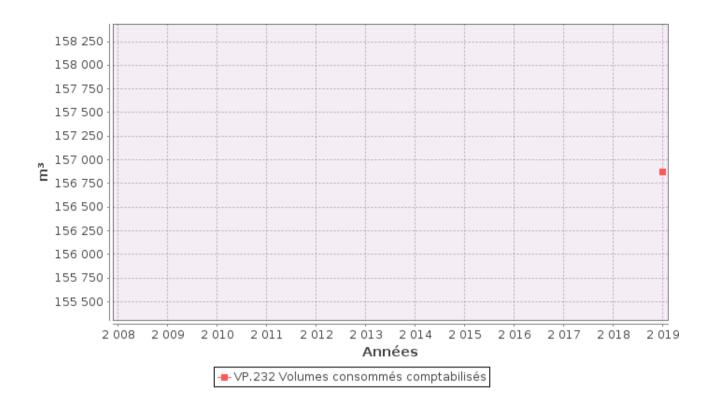
Ancy le libre : 7 749 m3 Chassignelles : 14 816 m3 Cruzy le Chatel : 18 974 m3

ex-SIAEP Jully Sennevoy : 45 296 m3 ex-SIAEP Gland Pimelles : 6 821 m3

Rugny: 10 506 m3 Stigny: 4 386 m3 Villon: 5 614 m3 Aisy: 10 399 m3

ex-SIAEP Cry Perrigny: 15 495 m3

Nuits: 16 813 m3



1.6.5. Autres volumes

1.0.0.

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)			%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		156 869	%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 153,7 kilomètres au 31/12/2019 (____ au 31/12/2018).

Commentaire:

Ancy le libre : 3 km Chassignelles : 3.1 km Cruzy le Chatel : 20 km ex-SIAEP Jully Sennevoy : 45 km ex-SIAEP Gland Pimelles : 14 km

Rugny: 5 km Stigny: 28 km Villon: 2.4 km Aisy: 15 km

ex-SIAEP Cry Perrigny: 10 km

Nuits: 8.2 km

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2019 € au 01/01/2020

2019	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance pollution	Redevance prélèvement	TVA	Facture TTC 120 m3	Prix au m3
Cruzy-le-Châtel	49,31	1,30	0,38	0,066	5,50%	269,96	2,25
Ancy le Libre	40,97	1,90	0,38	0,066	5,50%	338,34	2,82
Chassignelles	53,22	0,72	0,38	0,066	5,50%	201,17	1,68
Rugny	68,20	1,80	0,38	0,066	5,50%	353,11	2,94
Stigny	32,77	1,30	0,38	0,066	5,50%	253,42	2,11
Villon	49,31	1,46	0,38	0,066	5,50%	291,03	2,43
SIAEP Gland Pimelles	82,40	1,76	0,38	0,066	5,50%	361,91	3,02
SIAEP Jully, Sennevoy le Bas	64,54	1,34	0,22	0,066	5,50%	269,78	2,25
Sennevoy le Haut	64,54	1,34	0,38	0,066	5,50%	290,04	2,42
Aisy-sur-Armançon	40,11	1,12	0,38	0,066	5,5%	238,71	1,99
Nuits	47,95	0,93	0,38	0,066	5,5%	222,32	1,85
Cry, Perrigny-sur-Armaçon	47,95	1,38	0,38	0,066	5,5%	278,85	2,32

2020	Part fixe SIT	Part variable SIT	Redevance pollution	Redevance prélèvement	TVA	Facture TTC 120 m3	Prix au m3
Cruzy-le-Châtel	48,63	1,25	0,38	0,066	5,50%	262,82	2,19
Ancy le Libre	42,32	1,66	0,38	0,066	5,50%	309,06	2,58
Chassignelles	51,49	0,80	0,38	0,066	5,50%	209,68	1,75
Rugny	62,02	1,60	0,38	0,066	5,50%	320,54	2,67
Stigny	35,79	1,25	0,38	0,066	5,50%	249,98	2,08
Villon	48,63	1,36	0,38	0,066	5,50%	277,77	2,31
SIAEP Gland Pimelles	71,47	1,57	0,38	0,066	5,50%	326,41	2,72
SIAEP Jully, Sennevoy le Bas	59,50	1,27	0,22	0,066	5,50%	256,92	2,14
Sennevoy le Haut	59,50	1,27	0,38	0,066	5,50%	277,17	2,31
Aisy-sur-Armançon	40,22	1,05	0,38	0,066	5,5%	229,67	1,91
Nuits	45,98	0,91	0,38	0,066	5,5%	218,04	1,82
Cry, Perrigny-sur-Armaçon	45,98	1,22	0,38	0,066	5,5%	257,51	2,15

Les volumes consommés sont relev	és avec une fréquence :
X	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec un	e fréquence :
X	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'a	nnée 2019 sont dem³/an (m³/an en 2018).
	t évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
2.2. Recettes	

Recettes de la collectivité :

Pas de détails sur les recettes de ces communes

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019:		€(€ au 31/12/2018).	
---	--	----	-------------------	--

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019
Microbiologie			38	2
Paramètres physico-chimiques			60	11

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	%	95 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	%	82 %

	VP 126	VP 127	VP128	VP129
commune	Nombre de prélèvements microbiologie réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements microbiologiques non-conformes exercice 2019NC	Nombre de prélèvements physicochimique réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements physicochmique non-conformes exercice 2019
AISY	3	0	7	3
ANCY LE LIBRE	3	0	5	1
CHASSIGNELLES	4	0	7	2
CRUZY LE CHATEL	3	0	6	2
CRY	2	0	2	0
GIGNY	1	0	1	0
GLAND	1	0	1	0
JULLY	1	0	1	0
NUITS	3	0	8	1
PERRIGNY SUR A.	2	0	2	0
PIMELLES	2	0	2	0
RUGNY	4	1	4	0
SENNEVOY LE BAS	1	0	1	0
SENNEVOY LE HAUT	1	0	1	0

STIGNY	4	1	8	2
VILLON	3	0	4	0
TOTAL	38	2	60	11

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	·		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	81

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} *100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau		72,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		3,02
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	%



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,1 m³/j/km (en 2018).

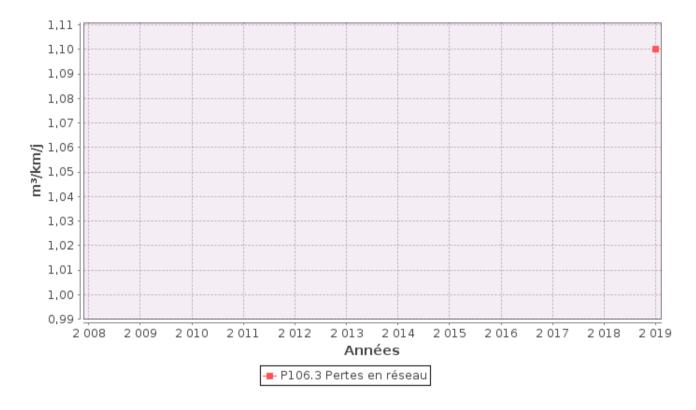




Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice linéaire des pertes en réseau = \frac{V_4 - V_6}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m³/j/km (en 2018).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est % (% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements		1 975
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		141
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0.25 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		7 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		38 300
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (monta	ant restant dû en €)		1 226 527,47
Mantant manh mané danant l'amonica au C	en capital		234 924.28
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		4 120.53

Montant de la dette sur l'ensemble du SET

4.1. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 199 264.92 € pour l'ensemble du SET

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.3. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise aux normes des armoires électrique	2020	
Nuits : étude BAC phase hydrogéologique	2020	
Désinfection : renouvellement d'installation	2021	
Télésurveillance : renouvellement des installation et création	2021	
Aisy: changement vannes et branchements	2021	
Cruzy : renouvellement réseau de la fontaine	2021	
Gland : renouvellement réseau rue d'Ancy le Franc	2021	
Cry: renouvellement réseau grande rue	2022	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé		
0 € ont été abandonnés et/ou ver	rsés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2019 (_€/m³ en 2018	3).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		2 612
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		81
P104.3	Rendement du réseau de distribution		72,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		1,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0